

contact

Bulletin périodique d'information de la ville de Thourotte

Retrouvez-nous sur Facebook :
Municipalité de Thourotte - officiel

Les lumières de la vi(II)e



Décembre 2021

Édito

Nous voici au moment des fêtes de fin d'année. Elles sont attendues par les enfants mais tout autant par les familles. En effet, elles sont l'occasion de se retrouver alors que, souvent, le temps nous manque au cours de l'année pour ces moments de communion et de joie.

L'an dernier, nous étions invités à limiter le nombre des convives rassemblés autour de la table. Après les confinements et des restrictions diverses, ces dispositions avaient un peu gâché des retrouvailles qu'il avait fallu limiter en conséquence.

Alors que 2021 égraine ses derniers jours, une 5^{ème} vague de l'épidémie se déploie. Elle nous contraint à une nouvelle vigilance, même si 85% de nos concitoyens sont vaccinés, ce qui limite les risques de propagation et de gravité du virus. Les adultes sont invités à recevoir une dose de rappel afin de mieux se prémunir. Et je ne peux qu'encourager les Thourottois à entreprendre cette démarche sans délai. Il en va de la santé de chacun et de tous. Ainsi, nous pouvons retrouver les nôtres pour des agapes joyeuses, même si des précautions s'imposent.

2022 sera marquée par d'importants rendez-vous électoraux nationaux. Il s'y jouera l'avenir de notre pays et le devenir de chacun. Les débats marquant le début de la campagne, relayés complaisamment par les médias, ne reflètent guère les préoccupations des Français.

La crise sanitaire a mis en lumière les véritables maux dont nous souffrons. Parmi eux et en première place, figure la baisse du pouvoir d'achat des familles aux revenus modestes et moyens. Le prix de l'énergie vient lui porter de nouveaux coups. Chacun constate que tout a augmenté et notamment les denrées alimentaires. Et ce ne sont pas les 100 € de prime, annoncés par le gouvernement, qui régleront ce problème. Le vrai débat porte sur la répartition des richesses entre la rémunération du capital et celle du travail, la première se taillant la part du lion au détriment de la seconde. Un rééquilibrage s'impose.

La pandémie a aussi révélé notre dépendance aux importations. L'affaiblissement de notre outil industriel, avec les fermetures d'usines et les délocalisations vers des pays à bas coûts de main d'œuvre, nous a démunis. La question d'une reconquête industrielle se révèle vitale.

Il en va de même de nos services publics et, en particulier, de celui de l'hôpital, fragilisé par les cures d'austérité que les gouvernements successifs lui ont fait subir.

En outre, nous ne pouvons plus produire comme avant. L'avenir de la planète et la préservation de notre environnement sont des défis majeurs qu'il faut relever sans plus d'atermoiements.

Telles sont les questions qui doivent être au cœur des échéances à venir, à défaut de quoi il serait vain d'évoquer le monde d'après car il ressemblerait furieusement à celui d'avant... en pire.

Patrice Carvalho

Maire de Thourotte, Président de la Communauté de Communes des Deux Vallées



« **Contact** »,
bulletin périodique
d'information de la
ville de Thourotte,
décembre 2021

**Directeur de la
publication :**
Patrice CARVALHO

**Co-directeur de la
publication :**
Fabrice LEDRAPPIER

Réalisation :
**Service
Communication**
Jacques DESMOULIN
Damien FRUGIER

Impression :
STICKEZ-VOUS
60200 Compiègne

Tirage :
2800 exemplaires

Sommaire

Ça se passe maintenant

- Spectacles et animations à l'Espace Culturel [pages 3 à 5](#)
- Thourotte est sur Facebook et sur CityAll ! [page 6](#)
- Magdaléna Marino, le premier roman d'une Thourottoise [page 6](#)
- Bien informé = bien logé : consultez l'ADIL 60 [page 7](#)
- Jardins et balcons fleuris : pourquoi pas vous ? [page 7](#)
- Travaux / Urbanisme [pages 8 et 9](#)
- Canal Seine-Nord Europe : des avancées et des blocages [page 10](#)
- Patrice Carvalho interpelle la Préfète de l'Oise à propos des gens du voyage [page 11](#)

- Avec votre chien : règles à respecter [page 12](#)
- Espace Angèle Fontaine : un atelier CV Vidéo pour les jeunes demandeurs d'emploi [page 13](#)
- Seniors : c'est reparti ! [page 13](#)

Ça s'est passé hier

- Obbe Bahnsen : « Aufwiedersehen und danke » [page 14](#)
- Eric Nauth, ancien maire de Rimbach, nous a quittés. [page 15](#)
- Disparition de Daniel Démarez, commerçant essentiel [page 15](#)
- Votre album-photos [pages 16 et 17](#)

Tribunes libres

- Opposition [page 18](#)
- Majorité [page 19](#)

Mairie et Conseil Départemental

- Délibérations du Conseil municipal [page 20](#)
- Hélène Balitout et Sébastien Nancel, conseillers départementaux du canton de Thourotte, nous alertent sur les déserts médicaux [page 20](#)

Associations

- Les Arts Martiaux Thourottois ont fêté leur jubilé [page 21](#)

Notre histoire

- Alexandre Ségé (1818-1885), le peintre qui immortalisa Thourotte [pages 22 et 23](#)

La dernière page

- Agenda [page 24](#)

De nouvelles dispositions sanitaires pour nos manifestations publiques

La 5^{ème} vague de l'épidémie et l'émergence du variant Omicron nous contraignent à instaurer des règles à suivre dans la tenue des manifestations publiques. Ces dernières sont maintenues, mais **la présentation du passe sanitaire est exigée à l'entrée et le port du masque est obligatoire. Les consommations de boissons ou d'aliments sont à proscrire**, car elles supposent d'ôter les masques.

C'est ainsi que, le 15 décembre, pour l'animation « C'est Noël ! », les divers ateliers pour les familles ont été maintenus, de même que le spectacle, mais le goûter en extérieur a été annulé.

La municipalité a choisi de ne pas organiser sa cérémonie des vœux, qui est traditionnellement l'occasion de trinquer ensemble. Dans ce numéro de *Contact*, tous les événements sont annoncés sous réserve de modifications et d'annulations, en fonction de l'évolution de la pandémie.



Spectacles et animations à l'Espace Culturel

Culture

De la page 3 à la page 5, nous vous présentons le riche programme de notre Espace Culturel. Situé sur la place Saint-Gobain, il regroupe la médiathèque et la salle Saint-Gobain. Pour prendre part à ces spectacles et animations, il est chaudement recommandé de réserver.

Informations et réservations au 03 44 90 61 26 • Courriel : service.culture@thourotte.fr
Site Internet : www.thourotte.fr • Facebook : [Espace culturel de Thourotte](https://www.facebook.com/EspaceCultureldeThourotte)

Nuits de la Lecture

La bande dessinée est le fil rouge de notre programme du samedi 22 janvier 2022. Il est possible de s'inscrire à un ou plusieurs ateliers.

- 10h30 : **Atelier Papier magique** avec Julien Appert, en complément du spectacle *Les grandes dents*. Dès 5 ans. Gratuit.
- 14h30 : **Les grandes dents** Lecture musicale dessinée. Présentation en page 4.
- 18h : **Atelier d'initiation à la bande dessinée** animé par Maria-Paz Matthey, pour public adulte. Gratuit.
- 19h : **Apéro BD et autres grignotages** pour public adulte, avec les artistes Maria-Paz Matthey et Loïc Dauvillier, ainsi que Jérôme Pottier, critique de cinéma. Gratuit.
- 20h : **La BD fait son cinéma** Projection du film *Jeu de massacre* pour public adulte. Tarifs : 4 € / 3 € (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, adhérents à la médiathèque)

Un doc, une histoire : projection de *Ces traces qui restent, un documentaire sur la déportation des Isariens*

Dimanche 20 mars, à 10h.

Suite à la projection de ce documentaire, une discussion s'engage entre le public et :

- Olivier Fély-Biolet, réalisateur du film
- Laurent Fournier, archiviste de la municipalité de Thourotte et de la Communauté de Communes des Deux Vallées

Entrée libre et gratuite.

Spectacles et animations à l'Espace Culturel (suite)



Quatuor Béla & Julien Appert

Jeudi 20 janvier, à 20h30.
Dès 7 ans.

De Mozart à aujourd'hui, des chefs d'œuvre pour quatuor à cordes sont mis en image.

À l'invitation de l'Espace Culturel de Thourotte, le Quatuor Béla et Julien Appert proposent un dialogue en direct entre deux univers : l'image et le son. Ils vous entraînent dans un concert tout en mouvement, porté par cinq chefs d'œuvre de la musique classique.

En première partie : le concert imagé des élèves de l'école de musique de Thourotte

Tarifs : 8 € / 5 € (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, adhérents à la médiathèque)



Les grandes dents

Samedi 22 janvier, à 14h30.
Dès 4 ans.

Avec des mots, des notes, des traits et beaucoup d'humour, Loïc Dauvillier et Maria-Paz Matthey

nous racontent les histoires de Théophile le crocodile et de Poil-à-gratter, la terreur de la forêt.

Tarifs : 4 € / 3 € (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, adhérents à la médiathèque)



La Montagne Magique et l'arrivée des machines

Mardi 8 février, à 14h30. Dès 4 ans.

La Montagne Magique et l'arrivée des machines est à la fois un spectacle expérimental et poétique, porté par la musique bricolée d'Emmanuel Mailly, et un film réalisé en direct à partir d'illustrations originales, créées et manipulées par Élie Blanchard devant une caméra. Un ciné-concert où musique et film sont fabriqués en direct.

Tarifs : 5 € / 3 € (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, adhérents à la médiathèque)

En lien avec *La Montagne Magique et l'arrivée des machines* :

- **Atelier de bruitage de films, avec Xavier Méchali**
Mardi 8 février, à 10h. Dès 7 ans. Atelier gratuit sur réservation.
Participez à l'atelier avant d'assister au spectacle *La Montagne Magique et l'arrivée des machines*.
- **Élie Blanchard expose les illustrations créées pour *La Montagne Magique et l'arrivée des machines*.**
Vous pouvez les admirer gratuitement du 4 janvier au 26 février, aux heures d'ouverture de la médiathèque.



Bal(les) d'histoires

Samedi 12 février, à 10h.
Dès 3 ans.

Accordéon en bandoulière, chapeau vissé sur la tête, les mots s'envolent, chantés ou

causés, les histoires sont belles et touchantes... Portant sur le monde un regard tendre et révolté, les histoires de Corentin ne sont jamais innocentes, elles sont comme une discussion avec l'auditoire.

Tarifs : 4 € / 3 € (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, adhérents à la médiathèque)



Poudre(s)

Dimanche 27 février, à 16h.
Dès 10 ans.

Le musicien Emmanuel Mailly et l'artiste multimédia Cyril Doche proposent une relecture de deux films documentaires réalisés par Louis Loiseleux, au début

des années 50, à Bresles (Oise) : un dialogue corps-à-corps avec cet instantané de 70 ans. La bande-son est jouée en direct par Emmanuel Mailly.

Tarifs : 4 € / 3 € (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, adhérents à la médiathèque)

Photo : Cyril Doche

Spectacles et animations à l'Espace Culturel (suite)



Roukiata Ouedraogo dans *Je demande la route*

Vendredi 11 mars, à 20h30.
Dès 12 ans.

Si vous écoutez régulièrement l'émission *Par Jupiter !* sur France Inter, vous connaissez Roukiata Ouedraogo, son accent délicieux et son humour engagé, féministe et antiraciste. La comédienne raconte son parcours mouvementé, des bancs de l'école du Burkina-Faso aux projecteurs des scènes parisiennes.

Tarifs : 12 € et 8 € (moins de 26 ans, groupes d'au moins 10 personnes, personnes présentant un handicap)
Ce spectacle est organisé par la C.C.2.V. (Communauté de Communes des Deux Vallées), auprès de laquelle vous effectuerez vos réservations : 03 44 96 31 00 / culture@cc2v.fr

Photo : Fabienne Rappeneau



Hypogé + Poudre(s)

Jeudi 31 mars, à 20h30.

Serge Teyssot-Gay, le savant fou des Noir Désir, poursuit son émancipation des genres et des disciplines, à la rencontre de l'écriture au rasoir d'Éric Arlix.

En première partie, (re)découvrez le spectacle *Poudre(s)*, déjà présenté le 27 février.

Dès 13 ans.

Tarifs : 8 € / 5 € (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, adhérents à la médiathèque)



Un bouquet d'oiseaux

Samedi 14 mai, à 10h. Dès 4 ans.

Anne Leviel, conteuse, imagineuse, déroule un monde où les humains se parlent face à face, presque à se toucher. Un monde où les bêtes aussi ont leurs rêves, leurs destins... qui croisent souvent celui des hommes !

Tarifs : 4 € / 3 € (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, adhérents à la médiathèque)

Photo : Jean-Marie Faucillon



Festival Kidanse : Mieux vaut partir d'un cliché que d'y arriver

Jeudi 3 mars, à 20h30. Tout public.

Sylvain Riéjou, danseur et chorégraphe, place les spectateurs aux premières loges de ses « prises de tête » et de ses déboires créatifs, tout en y injectant une bonne dose d'humour et d'autodérision.

Tarifs : 8 € / 5 € (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, adhérents à la médiathèque) • Photo : Alexis Komenda



Et si l'amour c'était aimer ?

Jeudi 28 avril, à 20h30. Dès 13 ans.

Toujours en mouvement et détonnant, ce BD-concert singulier nous plonge dans l'univers graphique de Fabcaro et ses drôles de personnages.

Tarifs : 8 € / 5 € (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, adhérents à la médiathèque)

Vous en voulez encore ?

En dernière page de *Contact*, l'agenda vous invite à l'exposition du peintre Tégé, à *Bébé bouquine*, à *L'heure du conte* et à *La Zenothèque*.

De plus, les séances de cinéma reprennent : vous pouvez consulter le programme sur www.thourotte.fr et sur la page Facebook *Espace culturel de Thourotte*.

Ça se passe maintenant

Thourotte est sur Facebook et sur CityAll !



Depuis son lancement en mai 2021, la page Facebook **Municipalité de Thourotte – officiel** a rapidement trouvé son public : elle atteindra bientôt 700 abonnés.

Elle complète les deux réseaux sociaux que comptait déjà la municipalité : les pages Facebook *Espace Culturel de Thourotte* et *Espace Angèle Fontaine*.

Vous préférez connaître l'actualité thourottoise d'un seul coup d'œil ? Elle est synthétisée dans l'application gratuite CityAll, qui reprend les messages publiés sur les panneaux lumineux d'information.

En cas d'urgence (inondation, coupure de gaz par exemple), CityAll vous envoie une notification.

L'application est compatible à partir d'Android 5.0 et d'I.O.S. 12. Aucune donnée personnelle n'est demandée au moment de l'installation.

“ Ne cherchez plus ce qui se passe à Thourotte : c'est l'actualité qui vient à vous ! ”

Magdaléna Marino, le premier roman d'une Thourottoise

Qui peut dire que, durant les confinements imposés par la pandémie, tout s'arrête ? Le temps suspend son vol. Pas Magdaléna Marino, en tout cas : elle a mis à profit ces périodes de veille pour écrire son premier roman : *Le temps est assassin*.

Magdaléna est née en 1986 à Paris mais elle a grandi à Thourotte. Aujourd'hui, elle vit sur la Côte d'Azur où des raisons professionnelles l'y ont conduite. Elle s'était déjà essayée à l'écriture à travers un recueil de nouvelles. Elle vient de franchir un cap avec une œuvre de 250 pages.

Son patronyme atteste d'incontestables ascendances italiennes. C'est précisément dans l'histoire de sa famille qu'elle nous entraîne de façon romancée. À partir de documents, de lettres et de souvenirs dénichés dans un grenier, elle nous restitue le parcours de sa grand-mère Marie.

Nous sommes en 1900, dans le sud de l'Italie, au cœur de la région de la Basilicate. Le roman nous présente le père de Marie : il s'appelle Potito et il attend la moisson comme le messie. Hélas, peu avant la récolte, les cultures sont incendiées par la mafia locale. Ruiné et désormais sans terres, c'est contraint et forcé que Potito part travailler à la ville.

Pour la famille de Marie, le bonheur semble avoir repris sa place. Pourtant, il ne s'attarde pas longtemps, car Potito trouve la mort. Éreintée physiquement et psychologiquement, sa veuve Carmela se résigne à confier sa toute jeune fille à Rocco, le frère aîné du défunt. Une nouvelle vie commence pour Marie.

Ainsi, nous la suivons dans sa destinée chaotique d'ombres et de lumières, jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale et sur fond de montée du fascisme. Elle découvre pas à pas le sens de la vie, les secrets bien gardés de sa famille... et le bonheur de son amour pour Massimo, son cousin, auquel personne ne consent. Dix ans de ces cheminements ont passé quand elle décide de revenir dans le village de son enfance. Saura-t-elle pardonner ou oublier ?

Le temps est assassin de Magdaléna Marino est disponible dans les librairies de Thourotte, Compiègne et Noyon ainsi que sur Amazon.



Bien informé = bien logé : consultez l'ADIL 60

Travaux / Urbanisme

L'ADIL 60 est l'Agence Départementale d'Information sur le Logement. C'est une association présidée par le Conseil Départemental et conventionnée avec le Ministère du Logement. Elle renseigne et conseille gratuitement sur les sujets suivants :

- Rapports locatifs
- Accession à la propriété
- Plans de financement
- Copropriété
- Fiscalité du logement
- Simulations fiscales
- Contrats de vente, de construction, de travaux....
- Prévention des impayés et des expulsions
- Lutte contre l'habitat indigne
- Amélioration de l'habitat
- Conseil sur les travaux d'amélioration thermique et sur les aides
- Les réponses à vos questions

L'ADIL tient des permanences de proximité dans tout le département. Voici les plus proches de chez vous :

- **Thourotte** : le premier mercredi de chaque mois, à la Communauté de Communes des Deux Vallées, 9 rue du Maréchal Juin. De 10h à 12h : rencontre avec le conseiller Énergie. De 14h à 17h : consultation du juriste.
- **Compiègne** : le mardi de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 12h puis de 13h30 à 17h, au 6 quai de la République (Habitat Rénové).
- **Noyon** : les deuxièmes et quatrièmes mardis et mercredis de chaque mois, de 9h à 12h, à la mairie, 1 place Bertrand Labarre.

Quel que soit le lieu choisi, vous devez prendre rendez-vous au 03 44 48 61 30 • <https://www.adil60.org>

Jardins et balcons fleuris : pourquoi pas vous ?



12 octobre 2021 : les élus entourent les lauréats du Concours des Jardins et Balcons Fleuris.

Catégorie Jardins Fleuris

- 1^{er} prix : M. Bernard Verlin
- 2^{ème} prix : M. Michel Barré
- 3^{ème} prix : M^{me} Françoise Leclère

Catégorie Balcons Fleuris

- 1^{er} prix : M^{me} Monique Legros
- 2^{ème} prix : M^{me} Lucette Lecoq

Coup de Cœur du Maire

M^{me} Josette Daleine

Ils ont la main verte, ils ont le sourire, ils ont les honneurs de la municipalité, ils ont tous remporté des lots. Ce sont les premiers lauréats du concours, dans sa nouvelle formule : le jury ne procédant plus à des visites-surprises, c'est à vous d'effectuer les démarches d'inscription. Vous avez jusqu'au jeudi 19 mai 2022 pour compléter ou recopier ce bulletin, qui est également téléchargeable sur www.thourotte.fr/parc-et-jardins/villes-fleuries

Il est à déposer à l'accueil de la mairie, de la médiathèque ou de l'Espace Angèle Fontaine. Alors, pourquoi pas vous ?



Bulletin d'inscription au Concours des Jardins et Balcons fleuris

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
.....
.....
N° DE TÉLÉPHONE :

Votre catégorie :

- A Maison avec jardin visible de la rue
 - B Balcon ou fenêtre fleurie dans un immeuble visible du domaine public
- À Thourotte, le :
- Signature :

Travaux programmés dans la rue d'Austerlitz

Comme le maire s'y était engagé lors des élections municipales, une réunion publique a été organisée le 7 septembre dernier, à l'intention des riverains de l'avenue d'Austerlitz et des rues attenantes. L'échange a été utile pour affiner le projet. Les travaux débiteront finalement en mars 2022.



Plusieurs objectifs ont été retenus :

- **L'amélioration de l'éclairage public** qui, aujourd'hui, n'est pas satisfaisant dans ce quartier. À cette fin, il s'agira de procéder à la pose de LEDs, qui ont le double avantage d'éclairer mieux et de consommer moins.
- **L'organisation du stationnement des véhicules** afin qu'il soit suffisant en nombre et moins anarchique. Il s'effectuera en quinconce, obligeant les automobilistes à réduire leur vitesse sur cette voie : nous répondons ainsi à une exigence de sécurité, légitimement formulée par les riverains.
- **L'accroissement du nombre de places de stationnement du côté du complexe Edouard Pinchon**
- **L'installation de bancs.** Là aussi, la municipalité répond à une demande des résidents du quartier et, plus largement, des Thourottois qui souhaitent profiter du site ou marquer des pauses lors de leurs déplacements en ville.

Ces travaux vont évidemment entraîner quelques contraintes pour les riverains. Il s'agira de les réduire au strict nécessaire. Ainsi il faudra prévoir une circulation alternée s'effectuant sur une demi-chaussée et régulée par des feux tricolores. De manière ponctuelle, la voie pourra être interdite à la circulation. Dans ce cas, les résidents en seront préalablement informés.

Réaménagement du quartier Mendès France

Il convient de reconsidérer l'aménagement de ce quartier, où la circulation et le stationnement sont désordonnés. Des études ont commencé : bientôt, les résidents concernés y seront associés. Ces démarches prennent nécessairement du temps. Nous estimons que les travaux pourraient débuter en 2023.



Thourotte contribue à la transition énergétique



Dix lampadaires solaires ont été installés dans l'avenue du Moulin. Le jour, ils se chargent grâce à la lumière naturelle. La nuit, ils diffusent un éclairage modulé selon l'intensité de l'obscurité. C'est une intéressante économie d'énergie, une respiration pour la planète.

Au Martelois, le restaurant scolaire prend forme : ouverture en janvier 2022



La salle en travaux, le 2 décembre 2021

Travaux de voirie sur la route de Longueil-Annel

Nous allons procéder à la réfection des bordures de la voie et des trottoirs. Nous renforcerons également le dispositif de recueillement des eaux de ruissellement. Une fois ces travaux réalisés, le Conseil départemental pourra procéder à la réfection de la chaussée.

Davantage de poubelles et de bancs : vous avez la parole !

Les Thourottois manifestent une demande croissante : avoir en ville davantage de poubelles et de bancs. Nous engageons donc un sondage par lequel chacun pourra préciser où il souhaite que prennent place ces équipements. Donnez votre avis sur urbanisme@thourotte.fr

Un relevé de la vitesse des véhicules dans nos rues

Dans le numéro de *Contact* paru en juillet dernier, nous invitons les automobilistes à lever le pied dans les rues de la commune. Les riverains nous avaient signalé des vitesses excessives et à risque, en particulier dans le virage qui longe la place Saint-Gobain pour déboucher sur la rue de Voguë. Le même constat s'est imposé rue Pasteur, rue de la République ou encore route de Longueil-Annel.



Nous avons ainsi mis en place un dispositif permettant de contrôler la vitesse des véhicules sur une semaine. En voici les résultats :

- **Rue du Maréchal Foch, en direction de la rue Pasteur** : nous avons relevé le passage de 2486 véhicules. La vitesse moyenne enregistrée était de 36 km/h. Néanmoins, plusieurs automobilistes ont emprunté ce parcours à des vitesses comprises entre 80 et 90 km/h durant la nuit !
- **En direction de l'Espace Culturel** : 4655 véhicules ont été comptés. La vitesse moyenne enregistrée était de 48 km/h. Toutefois, 0,4% de passages ont été enregistrés à plus de 90 km/h, dont un poids lourd passant tous les jours très au-dessus de la vitesse autorisée vers 11 heures. Quelques véhicules ont été comptabilisés au-delà de 100 km/h !

Ces vitesses excessives relevées sont donc le fait de quelques-uns, mais ils se mettent en danger et constituent une menace pour les riverains. Nous allons continuer à effectuer des contrôles et identifier ces automobilistes dangereux.

Gaz naturel : les étapes programmées d'un changement d'approvisionnement

D'ici 2029, les foyers de la région des Hauts-de-France - et donc de Thourotte - verront changer leur alimentation en gaz naturel. Il s'agira de passer du gaz B (produit aux Pays-Bas et dont la production s'arrêtera en 2030) au gaz H (venant de Norvège et de Russie). L'opération de transition s'étendra donc sur plusieurs années, pour se conclure courant 2029.

1) L'inventaire de vos équipements

Des prestataires mandatés par GRDF se chargeront de réaliser une première visite chez tous les clients afin de dresser la liste de l'ensemble des équipements alimentés en gaz (chaudière, radiateur, gazinière, appareil fournissant l'eau chaude...). Chaque foyer sera prévenu un mois à l'avance de la visite et devra rendre accessible ses équipements. Durant cette phase, le prestataire déterminera si des réglages ou des changements d'équipement seront nécessaires pour la conversion au gaz H. Si c'est le cas, deux possibilités s'offrent à vous : confier à GRDF le choix du prestataire pour réaliser les ajustements ou faire appel à votre société de maintenance habituelle pour les réglages à effectuer.

2) Réglages de vos installations

Un équipement sur deux, dans l'ensemble du territoire concerné, devrait nécessiter, a minima, d'effectuer des réglages. Ces modifications peuvent aller du simple remplacement du détendeur au changement de chaudière à gaz. Ce dernier cas peut se présenter pour les chaudières les plus anciennes (plus de 15 ans) n'ayant pas les technologies pour s'adapter à un combustible de composition différente.

3) Déploiement du processus en 2021

Les démarches décrites ci-dessus ont débuté à titre de tests dans la Somme et le Nord en 2019. Elles sont en train de s'étendre à tout le territoire des Hauts-de-France.

Quelles aides pour financer ces changements?

Les particuliers n'ont rien à déboursier. C'est GRDF qui prend en charge les visites de son prestataire, qui vient dresser la liste des équipements concernés et opérer les réglages nécessaires. Si vous avez recours à votre société de maintenance habituelle pour effectuer les réglages, il vous suffit de demander, avant l'intervention, un « chèque réglage » auprès de GRDF. Si le changement de chaudière s'impose, des aides sont prévues. Il faut alors vous rapprocher de GRDF pour en connaître le montant variable selon le type d'équipement.

Pour en savoir plus : <https://www.grdf.fr>

Un problème avec la fibre optique ? L'installateur doit s'en occuper !

Des foyers peuvent rencontrer des difficultés à l'installation de la fibre. Si l'installateur vous conseille alors de contacter la mairie, sachez que c'est inutile. La municipalité n'a aucun pouvoir d'intervention en ce domaine ! En revanche, c'est bien à votre installateur de régler le problème. Qu'il travaille pour Orange, Free ou encore Bouygues, ce technicien devra résoudre l'incident, en collaboration avec SFR. En effet, c'est cet opérateur qui a déployé le réseau et qui en est le propriétaire. Lorsque tout sera au point, vous pourrez profiter du confort d'un Internet à très haut débit !

Canal Seine-Nord Europe : des avancées et des blocages

Le futur Canal Seine-Nord Europe s'étirera sur 107 km entre Compiègne et Aubencheul-en-Bac, dans le Cambrésis. Le projet se découpe en 6 zones. Nous appartenons à la première, qui part de Compiègne pour atteindre Passel. La deuxième inclut le Noyonnais jusqu'à Ercheu, dans la Somme. Pour chaque zone ou regroupement de zones, un Contrat territorial de développement doit être signé avec les collectivités locales pour préciser la nature des aménagements à prévoir afin que le futur canal contribue au développement des territoires traversés.

Le Contrat territorial de développement pour les zones 1 et 2 est en cours de discussion. Il doit être conclu au début de l'année 2022.

La CC2V et la ville de Thourotte ont formulé des propositions reposant sur un double objectif :

- Faire en sorte que le canal soit un vecteur du développement économique de notre territoire et renforce son attractivité.
- Aménager des équipements pour contribuer à la transition écologique, grâce au report du transport de fret de la route vers le mode fluvial.

Un quai à Thourotte pour desservir les entreprises

La Société du Canal avait initialement prévu d'installer un quai, mais qui était éloigné des entreprises concernées. C'était absurde. Nous avons proposé que celui-ci se situe à proximité du stade Jean Bouin. Trois entreprises se sont déclarées intéressées : Saint-Gobain, Guerdin et Granor.

Nous avons obtenu satisfaction pour cette localisation. Il reste à mener les études nécessaires pour assurer la pleine efficacité de ce projet.

Comblé partiellement l'actuel canal latéral à l'Oise

C'est indispensable si nous voulons que les entreprises aient un accès direct au futur canal et que l'actuel canal latéral de l'Oise ne soit pas un obstacle. Ce comblement interviendrait à la sortie de Longueil-Annel jusqu'à Cambronne-lès-Ribécourt. Ce projet ne sera réalisable que deux ans après la mise en service du Canal Seine-Nord Europe. Nous avons obtenu satisfaction.

Le rétablissement des voies entre Thourotte, Le Plessis-Brion et Montmacq : ça coince

L'actuel projet prévoit une voie en viaduc franchissant l'Oise, le futur canal et le canal latéral entre Le Plessis-Brion et Thourotte. Elle prend la forme d'un fer à cheval très accidentogène et débouche en plein centre de Le Plessis-Brion, à hauteur de la grille du château. Le Conseil communautaire de la CC2V s'est majoritairement prononcé contre un tel projet, de même que le Conseil municipal de Thourotte. Seules et de manière incompréhensible, les communes de Le Plessis-Brion et Montmacq sont favorables à cette perspective.

Nous avons proposé une voie en ligne droite, débouchant à la sortie de Le Plessis-Brion.

La Société du Canal prévoit, en outre, de doubler le dispositif entre Montmacq et Thourotte. Notre proposition permettrait d'en faire l'économie et de n'envisager qu'une passerelle réservée aux piétons et aux deux roues.

Sur ces deux points, nous n'avons pas obtenu satisfaction et nous avons fait savoir que nous ne signerions pas le Contrat territorial de développement si rien ne bougeait sur ces sujets.

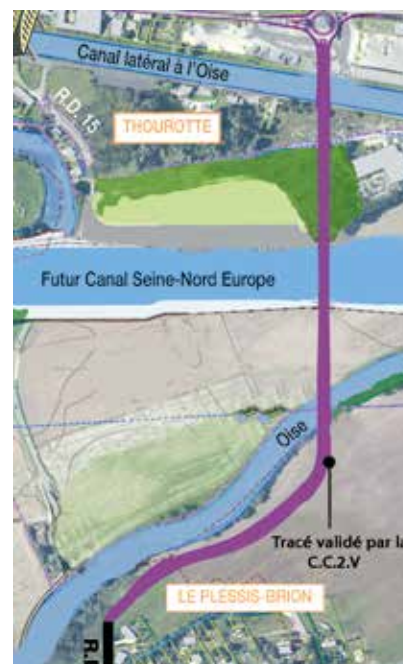
RD 15 entre Le Plessis-Brion et Thourotte : une solution sûre et efficace existe.



La pire solution : un fer à cheval



La proposition de Thourotte :
une ligne droite



Le compromis adopté par la CC2V

Patrice Carvalho interpelle la Préfète de l'Oise à propos des gens du voyage

Comme les Thourottois ont pu le constater, des gens du voyage ont, une nouvelle fois, envahi le parking de l'ancien Leader Price, malgré les protections que nous avons installées et qui ont été forcées. Ils ont quitté les lieux le 8 décembre, après avoir saccagé le local de l'ancien centre commercial. Plusieurs caravanes continuent, par ailleurs, de stationner dans l'enceinte du centre technique d'Orange, à côté de la CC2V. De plus, pour la seconde fois, le parking de l'usine Sun Chemical est occupé. Notre maire ne baisse pas les bras.

Le 24 octobre dernier, la Préfète de l'Oise a réuni les présidents des communautés de communes et d'agglomérations concernées par ces occupations sauvages, suite notamment aux incidents survenus entre gens du voyage, élus et agriculteurs à Houdancourt et à Arsy. Patrice Carvalho, président de la CC2V, est intervenu pour stigmatiser l'inaction des services préfectoraux face à ces actes de délinquance, l'impunité dont ils bénéficient. Il a demandé la révision immédiate du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, qui se révèle inopérant dans le Nord-Compiégnois. La CC2V a d'ailleurs attaqué ce schéma devant le Tribunal administratif.

Voilà ce qu'a dit Patrice Carvalho :

« Madame la Préfète, pour préparer cette réunion, j'ai réuni, le 22 septembre dernier, les maires de la Communauté de communes des Deux Vallées concernés par les occupations illégales de gens du voyage. Sur les 16 communes de notre intercommunalité, 10 ont été touchées au cours des trois années écoulées.

Nous avons dressé un bilan de ces situations, qui sont nouvelles sur notre territoire. Un rapport avait d'ailleurs établi que nous n'étions pas une zone de migration des populations concernées. Nous le sommes curieusement devenus. Je vous remettrai ce bilan. Il recense les dates et durées d'occupation, le nombre de caravanes, l'état des dégradations et les coûts de remise en état.

Ainsi, en 2019, nous relevons 208 jours d'occupation dans 5 communes pour un total cumulé de 215 caravanes. En 2020, 682 jours dans 8 communes et 369 caravanes. En 2021, 135 jours dans 6 communes avec 323 caravanes.

Vous trouverez, dans ce relevé, les coûts pour les collectivités, non seulement pour réparer les dégâts mais aussi pour obtenir des référés d'expulsion impliquant constats d'huissier et frais d'avocats.

Je ne prends que deux exemples :

- Le stade de football de Machemont a été occupé en mai-juin 2020 par 43 caravanes. Bilan : clôtures détruites, porte du transformateur électrique forcée, terrain labouré. Montant de la facture : 10 700 €, auxquels s'ajoutent 7008 € de constat d'huissier et 1200 € pour le référé.
- Le stade de Thourotte a été squatté en mai-juin 2021 par 120 caravanes. Bilan : clôtures et mains courantes détruites, portes et fenêtres cassées, vestiaires et toilettes saccagés, terrains labourés. Montant de la facture : 21 300 € avec, en plus, frais d'huissier et de référé.

Pour chacun de ces actes d'occupation illégale et de vandalisme, auxquels s'ajoutent les branchements sauvages sur les réseaux d'eau et d'électricité, des plaintes ont été déposées. Les immatriculations des caravanes et véhicules ont été relevées et transmises à la justice. Mais aucune poursuite n'a été engagée. C'est l'impunité et un encouragement à multiplier ces exactions pour lesquelles n'importe quel citoyen aurait normalement des comptes à rendre.

Alors, que faisons-nous ? Dans votre invitation à cette réunion, Madame la Préfète, vous nous invitez (je vous cite) « à réfléchir à des moyens d'action plus efficaces et partagés sur la base des réalités constatées » et « à questionner l'adéquation du schéma départemental ».

Sur le territoire de la CC2V, le concours de la force publique pour procéder aux expulsions administratives nous est refusé, au prétexte que nous ne mettons pas en œuvre les préconisations du schéma départemental. Mais, au vu du bilan que nous dressons, le schéma en l'état est totalement inopérant.

« Sur les 16 communes de notre intercommunalité, 10 ont été touchées au cours des trois années écoulées. »

Sur les 4 communautés de communes du nord de Compiègne (CC2V, Pays Noyonnais, Pays des Sources et Lisières de l'Oise), 2 sont sollicitées pour mettre en place des aires d'accueil et des terrains familiaux : la CC2V pour 20 places et 3 terrains familiaux, le Pays Noyonnais pour 14 places et 5 terrains familiaux. Cela veut dire que sur ce vaste espace de 4 communautés de communes, nous proposerions 34 places et 8 terrains familiaux alors que nous sommes envahis, à chaque fois, par une centaine de caravanes.

Il convient de réviser en urgence le schéma départemental en s'appuyant sur la solidarité territoriale, c'est-à-dire en répartissant les aires d'accueil sur les territoires des communautés de communes concernées. Les 4 que j'évoquais le sont toutes.

La deuxième disposition réside dans l'engagement de l'État à procéder de manière réactive aux occupations illégales avec le concours de la force publique. Enfin, les actes de délinquance que nous constatons ne doivent pas rester impunis. Il faut que les poursuites soient engagées et que prévale l'état de droit et non pas un état d'exception.

Les élus de la CC2V sont tout à fait prêts à prendre leur part à ces efforts, à condition qu'ils soient équitablement répartis et que l'État garantisse la tranquillité publique à laquelle nos concitoyens ont droit. »



Après le départ des gens du voyage, il a été constaté que les portes du local commercial de Leader Price avaient été forcées et les locaux entièrement saccagés (cloisons défoncées, détritus répandus...). Un courrier a été adressé à la Préfète de l'Oise, l'invitant à venir se rendre compte des dégâts et à agir enfin en conséquence.

Avec votre chien : règles à respecter



Les propriétaires d'un animal de compagnie en sont responsables. Il leur faut donc observer des règles précises, mentionnées dans le code rural et dans plusieurs articles réglementaires. S'ils ne les respectent pas, ils s'exposent à des sanctions.

Débarrassons-nous tout de suite du sujet des crottes. Malheureusement, il apparaît nécessaire de rappeler cette évidence : vous devez ramasser les déjections de votre chien sur la voie publique et les jeter dans une poubelle. Depuis le 11 décembre 2020 et aux termes de l'article R 632-1 du code pénal, la non-observation de cette obligation vous expose à une amende forfaitaire de 135 €, pouvant être majorée jusqu'à 375 € si vous ne la réglez pas dans les 45 jours.

Dans les lieux publics, votre compagnon à quatre pattes doit être tenu en laisse.

S'il s'agit d'un chien classé comme « susceptible d'être dangereux », il faut le munir d'une muselière dans les endroits suivants :

- sur la voie publique
- dans les parties communes d'un immeuble collectif
- dans les lieux publics
- dans les locaux ouverts au public
- dans les transports en commun

Quels sont les chiens « susceptibles d'être dangereux » ?

Ils sont classés en 2 catégories : chiens de garde et de défense (2^{ème} catégorie : types pit-bull, rottweiler, tosa et assimilables) et chiens d'attaque (1^{ère} catégorie : types pit-bull, boerbull, tosa). Depuis le 6 janvier 1999, il n'est plus possible d'acquérir, de vendre ou de donner un ou des chiens de 1^{ère} catégorie, sauf si vous les avez acquis avant cette date ou adopté après cette date auprès d'une association de protection animale. La possession d'un ou de plusieurs chiens de 1^{ère} catégorie par une personne non autorisée est passible de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende. En outre, il peut être procédé à la confiscation du chien concerné, et même l'interdiction de détenir un chien de 2^{ème} catégorie et de 1^{ère} catégorie pour une durée maximale de 5 ans.

La détention de ces animaux de 2^{ème} catégorie est soumise à plusieurs conditions :

- Vous devez suivre une formation permettant d'attester de votre aptitude à détenir un tel animal. Elle porte sur l'éducation, le comportement des chiens et la prévention des accidents. Une attestation d'aptitude vous est délivrée à l'issue de la journée de stage dispensée par un formateur agréé. Les frais de formation sont à votre charge.
- Vous devez avoir une assurance responsabilité civile. L'absence d'assurance est passible d'une amende de 450 €.
- La détention d'un tel chien est soumise à la délivrance d'un permis de détention par le maire de votre commune de résidence. Si votre chien a moins de 8 mois et n'a, en conséquence, pas encore fait l'objet de l'évaluation comportementale, il vous est délivré un permis provisoire, valable jusqu'au 1^{er} anniversaire de votre chien.

Il faudra ensuite redemander un permis de détention, valable sans limitation de durée.

Une fois le permis accordé, votre chien devra en permanence être à jour de la vaccination contre la rage.

Si vous avez plusieurs chiens, une demande de permis doit être faite pour chacun d'entre eux.

Le permis est gratuit.

En cas de changement de commune de résidence, vous devez présenter votre permis à la mairie de votre nouveau domicile.

Le fait de ne pas détenir de permis provisoire ou définitif de détention est passible d'une amende d'un montant maximal de 750 €.

La mairie peut vous mettre en demeure de régulariser la situation dans un délai d'un mois.

En l'absence de régularisation, le maire peut ordonner le placement de l'animal en fourrière et faire procéder à son euthanasie, sans délai ni nouvelle mise en demeure. Les frais de capture, de transport, de garde et d'euthanasie sont à votre charge.

Vous encourez également les peines suivantes :

- 3 mois d'emprisonnement
- jusqu'à 3 750 € d'amende
- confiscation du ou des chiens concernés, dans le cas où l'euthanasie n'est pas prononcée
- interdiction de détenir un animal, de manière définitive ou non

Espace Angèle Fontaine : un atelier CV Vidéo pour les jeunes demandeurs d'emploi

Activités familiales et sociales



Parmi les nombreuses activités que propose l'Espace Angèle Fontaine, l'accompagnement des demandeurs d'emploi occupe une place importante. Le conseiller à l'emploi de la structure anime divers ateliers pour faciliter les démarches d'insertion et de recherche de postes : création de CV et de lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche, information sur les aides à la mobilité, sur les dispositifs de Pôle Emploi et des partenaires sociaux...

Un atelier CV Vidéo a été organisé les 24 et 25 novembre derniers, avec 5 demandeurs d'emploi âgés de 18 à 25 ans. Dans un premier temps, ils ont eu à résumer leur parcours avec des mots-clés, puis à formuler leurs attentes. L'objectif était alors de rédiger un texte d'une minute qui serait lu devant une caméra, le tout faisant ensuite l'objet d'un montage audiovisuel, agrémenté d'images d'illustration. Ainsi a vu le jour une forme nouvelle et originale de CV, valorisant le profil de chacun auprès des employeurs.

Espace Angèle Fontaine, centre d'activités familiales et sociales
Rue du Général Kœnig • 03 44 90 68 90 • Courriel : espaceangelefontaine@thourotte.fr
Facebook : *Espace Angèle Fontaine*

Seniors : c'est reparti !

Activités familiales et sociales



21 octobre : première excursion depuis le Covid ! Durant cette *journée en Normandie*, le groupe a notamment revécu « la classe des années 50 » à Allouville-Bellefosse.



28 novembre : premier *Repas des Seniors* depuis 2019 ! Quel plaisir de se régaler, de discuter, de rire, de danser, d'applaudir le spectacle de cabaret, et de mettre à l'honneur les doyens !

C'est reparti et nous espérons tous que l'année 2022 tiendra ses promesses ! Voici le programme :

- Jeudi 17 février • Goûter (sous réserve)
- Mardi 26 avril • Sortie à Arques, dans le Pas de Calais : cristallerie et brasserie
- Jeudi 19 mai • Sortie à Sacy-le-Grand : *Trottez, valsez au rythme du cavalier*
- Mercredi 1^{er} et jeudi 2 juin • Séjour à Bruges et à Bruxelles
- Jeudi 21 juin • Journée en Vallée de Seine : *Paysages et Croisière*
- Jeudi 20 octobre • Journée *Savoir-faire made in Picardie Verte* à Moliens et à Grémévillers
- Dimanche 27 novembre • Repas de fin d'année
- Décembre • Sortie au cirque

Vous habitez Thourotte et avez au moins 63 ans ? Vous pouvez vous joindre à nos sorties et spectacles ou profiter des bons d'achat de Noël et de Pâques ! Faites-vous connaître auprès de la mairie :

M^{me} Marie-Noëlle Demarque • Service Développement Social • 03 44 90 63 46 • marie-noelle.demarque@thourotte.fr

Nous venons de perdre deux de nos amis allemands, fondateurs du jumelage entre Thourotte et Rimbach. **Contact leur rend hommage.**

Obbe Bahnsen : « Aufwiedersehen und danke »

Il fut l'un des fondateurs, puis un animateur persévérant du jumelage entre Thourotte et la ville allemande de Rimbach. Obbe Bahnsen nous a quittés en septembre dernier, à l'âge de 76 ans. Retour sur une personnalité haute en couleurs et hommage à ce militant de l'amitié franco-allemande.

Il avait vu le jour le 17 janvier 1945 à Eisennach, une commune dans le Land de Thuringe, au centre de l'Allemagne. La localité n'était pas destinée à demeurer dans l'anonymat puisqu'elle fut aussi le lieu de naissance de Jean-Sébastien Bach et de résidence de Martin Luther, le père du protestantisme, dont l'école de Rimbach porte le nom (coïncidence?). Le château de la Wartbourg, en surplomb de la cité, a également inspiré Richard Wagner pour son opéra Tannhäuser.

La famille d'Obbe part s'installer à Kiel, au nord du pays sur la mer Baltique, avant d'arriver au gré des mutations professionnelles à Rimbach, commune de 3000 habitants dans le Land de Hesse. Il est, en effet, professeur de français et de géographie, conformément à cet usage allemand qui veut qu'un enseignant se spécialise dans deux matières.

C'est peu dire que l'école de Rimbach est et restera marquée de l'empreinte d'Obbe. Il s'y investit avec l'enthousiasme communicatif qui émerge de cette personnalité hors du commun. Obbe est ce que nous appelons en français « un bon vivant ». Ses collègues se souviennent de ces soirées légendaires consacrées à chanter. Ils se rappellent ces moments passés dans la petite salle des professeurs à déguster des fromages français, autre grande passion d'Obbe, accompagnés de vins en harmonie gustative. Cette connaissance qu'il avait des vins et sa cave bien fournie en crus lui vaudront le surnom affectueux de « Monsieur Vin Sec » ainsi que le dénommaient en français ses collègues et amis.

La bonne chère lui tient à cœur et symbolise pour lui le partage, la communion. Il aime la cuisine française mais aussi les spécialités de la gastronomie italienne. Il fut aussi l'initiateur, à Rimbach, de la première cantine scolaire dont il posa la première pierre, afin d'offrir une nutrition de qualité aux élèves de l'établissement et de leur faire découvrir ces moments d'échanges d'un repas pris en commun.



En 1974, Obbe fait la connaissance d'Alain Imbert, un Français, qui se trouve à Rimbach depuis 1970 en qualité de professeur de français à la Martin Luther Schule. Une amitié profonde et durable va se nouer entre les deux hommes. Alain Imbert quitte la localité allemande en 1977 mais demeure en contact avec Obbe. Un projet mûrit dans leurs têtes : jumeler Rimbach avec une commune française. Pourquoi pas Thourotte, puisque Alain y habite ?

Ce dernier entreprend ainsi une première démarche auprès de son maire, Pierre Baujoin. Nous sommes en 1983, année au cours de laquelle le mandat municipal s'achève. Ne se représentant pas, Pierre Baujoin suggère donc que ce projet soit traité par son successeur. Enseignant lui aussi, Henri Maillard est élu maire. Il concrétise le jumelage, sous la double impulsion d'Obbe Bahnsen et d'Alain Imbert. Bernard Blavier, conseiller municipal thourottois et professeur d'allemand, sera le premier président du comité de jumelage.

Dès lors, les échanges vont se multiplier au fil des années. Parmi les temps forts, chacun se souviendra de l'organisation des camps (Partnerschaftverein Rimbach ou PARI sous sa forme abrégée) réunissant collégiens allemands, français et britanniques, Rimbach étant jumelée avec une commune anglaise. Il y eut le jumelage des collèges tous les deux ans et l'accueil de stagiaires allemandes à l'Espace Angèle Fontaine.

Parmi les multiples initiatives réunissant les jeunes des deux villes, il y en eut de marquantes, tel ce festival du film franco-allemand organisé en 1993 à Thourotte à l'occasion des dix ans du jumelage ou encore, pour les quinze ans, la pose d'une plaque sur la mairie indiquant « 513 km », soit la distance qui sépare Thourotte de Rimbach.

Les élus français et allemands se sont retrouvés au fil des cérémonies et festivités organisées dans chacune des deux villes. Il y eut à Thourotte la présence du maire de Rimbach lors de la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918 mais aussi ses visites à l'occasion des cérémonies du 8 mai, autant de symboles de la réconciliation franco-allemande. Un autre Thourottois aura donné beaucoup d'énergie pour que vive ce jumelage : Jean-Pierre Mierziak, dernier président en date du comité.

Sans la détermination d'Obbe Bahnsen et d'Alain Imbert, il est difficile de dire si ce jumelage aurait pu voir le jour. Henri Maillard puis Patrice Carvalho ont eu à cœur de le faire vivre. L'un de ses fondateurs aujourd'hui nous quitte. Cette douloureuse disparition nous oblige à continuer à entretenir la flamme de cette amitié franco-allemande entre Thourotte et Rimbach.

En 2008, la complicité est intacte entre les deux professeurs qui ont initié le jumelage !

- À gauche : **Obbe Bahnsen**
- À droite : **Alain Imbert**

Erich Nauth, ancien maire de Rimbach, nous a quittés.

L était l'un des artisans majeurs du jumelage scellé entre Thourotte et Rimbach. Il était, en effet, maire de la ville allemande lorsqu'il signa ce partenariat avec Henri Maillard, alors maire de notre cité.

Erich Nauth était né le 19 février 1937 dans le Hesse, à Darmstadt, appelée aussi « ville de la science » en raison de la présence sur son territoire d'une université et de plusieurs écoles techniques supérieures. Il vient de nous quitter à l'âge de 84 ans.

Il avait dirigé la ville de Rimbach durant 12 ans, du 1^{er} août 1982 au 31 juillet 1994. La commune conserve la trace de ses deux mandats à travers d'importantes réalisations. Il en est ainsi de la place du marché ou encore de la mairie avec son clocher.

Il a été accueilli à plusieurs reprises à Thourotte dans le cadre des manifestations du jumelage. Patrice Carvalho le décrit comme un homme courtois, ouvert aux autres et volontaire dans ses actions : « Nos rencontres ont toujours été extrêmement chaleureuses. Eric accordait une attention particulière à notre jumelage. »

Les élus de Thourotte y puiseront d'ailleurs des idées. C'est le cas en matière de gestion des déchets. Il faut dire que l'Allemagne pratique depuis beaucoup plus longtemps que la France le tri sélectif. Bien avant nous, les familles allemandes avaient déjà plusieurs poubelles dans leur cuisine. Cette expérience a nourri la réflexion ici à Thourotte et à l'échelle de la communauté de communes. Les échanges avec Eric Nauth ont donc été d'une extrême richesse.

Les condoléances de la ville de Thourotte ont été adressées à sa famille, aux élus et à la population de Rimbach.



*Salle des mariages de Thourotte, le 4 juin 1984 : après un an de rencontres amicales entre Français et Allemands, les édiles des deux communes signent la charte de jumelage. De droite à gauche sur la photo, on reconnaît **Eric Nauth** (maire de Rimbach) offrant à **Henri Maillard** (maire de Thourotte) une gravure sur peau représentant les principaux bâtiments de la ville allemande.*

Disparition de Daniel Démarez, commerçant essentiel

Les plus anciens s'en souviennent, et plus particulièrement les bricoleurs. Daniel Démarez tenait le commerce de décoration-bricolage de la rue D'Estienne d'Orves.



Daniel Démarez est né le 29 août 1937 à Thourotte. Son père, Ernest, est issu d'une famille d'artisans peintres, originaires de Seine-Saint-Denis, venus s'installer à Thourotte.

À l'école, Daniel est bon élève et, après avoir acquis son certificat d'études, il commence son apprentissage de peintre en bâtiment. Il obtient son CAP en 1957. L'année suivante, il se marie avec Alberte, fille du boulanger Victor Fermier, installé rue de la République à Thourotte.

Après 28 mois de service militaire, en 1960, il devient peintre en bâtiment et, en 1970, il reprend l'entreprise familiale créée par son grand-père. En 1976 il ouvre, au 4 rue d'Estienne d'Orves, la boutique « Thourotte Décor » : on y achète des articles de droguerie, de la peinture, ou encore des revêtements de sol. Quelques années plus tard, le commerce se complète d'un pressing, dans un local attenant à la droguerie. Alberte en prend les rênes durant de nombreuses années. Cette double activité perdure jusqu'au début des années 2000. C'est alors le moment de prendre une retraite bien méritée, de fermer définitivement son entreprise, et de s'installer dans une maison de la ruelle Cuisy.

Daniel Démarez décède le 24 août 2021, le jour même de ses 84 ans. Il repose désormais au cimetière de Thourotte.

Par cet article, la commune rend hommage à un artisan-commerçant qui a rendu quotidiennement service à la population. Les élus d'aujourd'hui saluent leur lointain collègue : en effet, Daniel Démarez a été conseiller municipal de Thourotte entre 1973 et 1980.



Rue d'Estienne d'Orves, dans les années 1980. Aujourd'hui, on trouve ici un magasin de cycles et une pharmacie.

Ça s'est passé hier

Votre album



Forum des Associations, le 5 septembre, au stade Jean Bouin : **Patrice Carvalho** fait le tour des stands et discute notamment avec les responsables des Jardins Familiaux Maurice Boulnois, tandis que **les Sirènes de Thourotte** s'essaient à l'accrobranche.



Ci-contre
11 et 12 septembre : **les Transformers** et **les Chiens Mascottes** s'aventurent sur **la Fête Communale**.

Ci-dessous
26 septembre : **Contigo** et **la Brigade Circus** émerveillent le public réuni sur la Promenade de la 32.



photos



17 octobre : pour sa 6^{ème} édition, le **Salon du Jeu** a déménagé à la salle Marcel Cerdan, dont le parvis s'est révélé particulièrement adapté aux activités de plein air. 900 visiteurs de toutes les générations ont partagé leurs jeux et leurs découvertes.

11 novembre : commémoration devant le nouveau monument aux morts.

Durant près de deux ans, il nous avait fallu renoncer aux cérémonies patriotiques en raison de la pandémie. Ce 11 novembre 2021, nous nous sommes retrouvés devant le nouveau monument aux morts pour commémorer l'armistice marquant la fin de la Première Guerre Mondiale. Notre prochain rendez-vous sera le 19 mars, date de la signature des accords d'Évian marquant la fin de la guerre d'Algérie. Ce sera l'occasion de mettre à l'honneur la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) et d'inaugurer officiellement notre monument aux morts, désormais installé près de la mairie et du groupe scolaire Onimus.



Plan Grand Froid

La campagne de sensibilisation et de prévention sur les risques de grand froid est reconduite au sein de la commune, afin de prévenir et de combattre les conséquences sanitaires. La municipalité tient un registre des personnes dites « vulnérables ». En cas de situation à risque, elles seront contactées et nous appliquerons les actions nécessaires de prévention et de secours. Vous êtes une personne âgée vivant seule ? Vous êtes affecté(e) d'un handicap, de problèmes de santé ou de dépendance ?

N'hésitez pas à vous inscrire sur notre registre ! Vous n'y figurerez que si vous en faites la demande.

Nous vous invitons à contacter le CCAS.

M^{me} Mélanie Bramard
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS.)
en mairie de Thourotte, 18 rue Jean Jaurès
Tél : 03 44 90 61 06
Courriel : ccas@thourotte.fr

En cas de neige, chaque particulier doit déblayer son trottoir.

Chacun est responsable de son trottoir ! Fixées par arrêté municipal, ces obligations concernent tout le monde, par période de grand froid :

- Il est interdit de déverser de l'eau dans les caniveaux.
- Devant la façade de leur domicile, les riverains de voies publiques doivent prendre des précautions en cas de verglas ou de neige, afin d'éviter tout dommage aux passants. Au balai ou à la pelle, ils doivent déneiger devant chez eux, et jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas. Pour faciliter l'enlèvement par les services municipaux, il convient de former un tas de neige sur un lieu ne gênant ni l'écoulement des eaux dans les caniveaux et les égouts, ni la circulation des piétons et des véhicules.

La permanence de la FNACA change d'horaire.

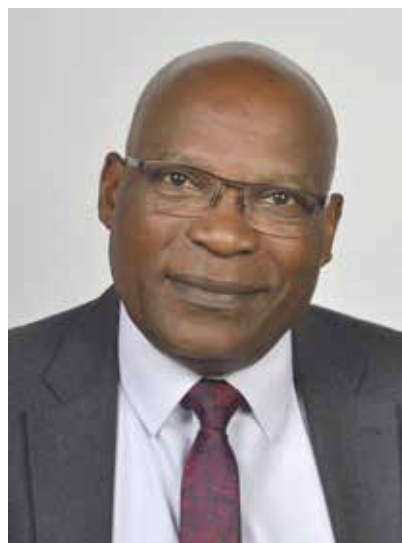
La Fédération Nationale des Anciens Combattants d'AFN tient désormais sa permanence le premier mercredi du mois, sauf en juillet et en août, de 14h30 à 16h30. Le lieu reste le complexe Édouard Pinchon, avenue d'Austerlitz.

Contact : M. Williams Bédier
10 rue Alexandre Dumas, 60150 Thourotte
03 44 76 55 31 ou 06 86 99 10 20

L'ONAC (Office National des Anciens Combattants) n'assure plus de permanence à Thourotte.

Tribune libre de l'Opposition

Émile Dubrenat quitte le conseil municipal



M. Émile Dubrenat a récemment fait part de sa démission des fonctions de conseiller municipal et communautaire (CC2V) pour convenances personnelles.

Ne souhaitant ni commenter son départ ni lancer une quelconque polémique, il tient à remercier tous ceux qui croyaient en lui ainsi que les collègues avec qui il a parcouru un bout de chemin.

L'équipe restante demeure solidaire des idées et des actions menées par Émile Dubrenat. Elle continuera à œuvrer dans la même ligne de conduite, toujours dans l'intérêt des Thourottois.

Nous l'assurons de toute notre considération et de toute notre amitié.

Céline Chapuis-Dormoy et Dominique Déré



Tribune libre de la Majorité

Le pouvoir d'achat, première préoccupation de nos concitoyens

A la mi-octobre, Bruno Le Maire, le ministre de l'économie, nous a assuré que jamais le pouvoir d'achat des Français n'avait autant augmenté que sous le quinquennat d'Emmanuel Macron. Cette affirmation péremptoire était pour le moins en décalage avec le vécu de nos concitoyens.

Le prix du gaz avait augmenté de 57% depuis janvier et le gouvernement consentait à une nouvelle hausse de 12,6% au 1^{er} octobre. Nous étions alors à l'approche de l'hiver avec la crainte d'une flambée des quittances, en particulier pour les foyers se chauffant au gaz. Le Premier Ministre annonçait alors un gel des tarifs jusqu'en avril puis pour toute l'année 2022. En attendant, la facture hivernale se paiera plein pot.

L'électricité avait pris 21,4% entre 2010 et 2020 et une augmentation de 4% était programmée. Au moment où ces lignes sont écrites, l'essence atteint les 1,56 € en moyenne pour le gazole et 1,62 € pour le sans plomb, soit +12,6% en 6 mois. Sans parler des prix sur les fruits et légumes et les produits alimentaires en général.

Bref, la communication gouvernementale avait tout faux. C'est alors qu'après de laborieuses cogitations, l'Élysée et Matignon ont trouvé la parade : un chèque de 100 euros pour 38 millions de nos concitoyens, versés en une fois en décembre ou en janvier, selon les cas. C'est toujours bon à prendre mais bien loin de l'avalanche des hausses subies. En outre, cette mesure coûtera 3,8 milliards d'euros. Un milliard proviendra des augmentations collectées grâce à la hausse des carburants. Cela nous ramène à 75 € perçus en réel, puisque vous allez financer vous-même un quart des 100 € annoncés en faisant le plein de votre véhicule.



Peut-être serait-il temps de se poser quelques questions essentielles. En 2006, Gaz De France a été privatisé. En 2007, le marché de l'énergie a été ouvert à la concurrence. On nous disait alors que les consommateurs bénéficieraient ainsi de prix attractifs. C'est le contraire qui s'est produit. Nous avons perdu la maîtrise des tarifs, y compris pour l'électricité, ce qui est un comble si nous considérons que nous produisons 67% de notre consommation grâce à nos centrales nucléaires. Mais nous ne fixons pas les prix. Ils sont indexés sur ceux du gaz, selon l'offre et la demande du marché mondial. Et, en 2023, disparaîtront les tarifs réglementés, derniers remparts contre la jungle des tarifs. Il est donc urgent de regagner la maîtrise du marché de l'énergie en renationalisant les entreprises concernées pour qu'elles redeviennent des services publics.

Lorsque vous remplissez votre réservoir, entre 55 et 60% du prix vont directement dans les caisses de l'État. Il n'existe aucun autre produit taxé à un tel niveau.

Cela représente par an une recette fiscale de 40 milliards d'euros. Il est temps de s'attaquer à cette fiscalité confiscatoire. Et pour compenser le manque à gagner, regardons donc du côté des dividendes de ces géants du pétrole qui profitent des crises pour s'enrichir. Il y a là des milliards à pomper ailleurs que dans la poche des Français. Rendons-leur du pouvoir d'achat !

Réaction à la démission d'Émile Dubrenat

Au moment de rédiger cette tribune de la majorité, nous avons appris la démission d'Émile Dubrenat de son mandat de conseiller municipal. Il était jusqu'alors le chef de file de l'opposition. Sa décision ne manquera pas de surprendre les électeurs qui lui avaient accordé leurs suffrages lors des élections municipales. Il n'aura, en outre, depuis son élection, que peu participé à la vie municipale. Les suivants de sa liste ne se précipitent pas pour lui succéder puisque, sollicités les uns après les autres, ils refusent de siéger au conseil municipal en remplacement du démissionnaire. Trois personnes ont ainsi manifesté leur refus : les Thourottois apprécieront cette fuite devant les responsabilités qui leur ont été confiées. La quatrième personne contactée, M. Francis Dubé, a accepté. Le 13 décembre, il est ainsi devenu conseiller municipal, siégeant dans l'opposition.

Délibérations du Conseil municipal

Sélection

Séance du 21 septembre 2021

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission d'Appels d'Offres (CAO), suite à la démission de M^{me} Laura Vanove.

Ont été élus en titulaires : M. Jacky Iodice, M. Daniel Denizart, M^{me} Valérie Fontaine, M. Henri Marche et M. Émile Dubrenat.

Ont été élus en suppléants : M^{me} Martine Cabrera, M^{me} Corinne Daumas, M^{me} Rachida Darni, M. Fabrice Ledrappier et M. Dominique Déré.

Séance du 10 novembre 2021

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la CC2V pour l'année 2020 et du rapport annuel sur le service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020 du SIVOM Thourotte / Longueil-Annel.

Il a renouvelé, pour 2022, la convention avec l'association Les Joyeux Diablotins pour lutter contre la prolifération des chats errants, en attribuant une subvention de 500 €.

Il a approuvé l'ouverture des commerces certains dimanches de l'année 2022, à savoir les 20 et 27 novembre, ainsi que les 4, 11 et 18 décembre.

Séance du 13 décembre 2021

Le Conseil municipal a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

Le Conseil municipal a voté, au titre des finances et à l'unanimité :

- le maintien des tarifs municipaux pour l'année 2022
- l'actualisation du tarif horaire de la piscine pour les écoles extérieures à compter du 1^{er} janvier, à savoir 72 €
- le tarif des insertions publicitaires pour le bulletin municipal annuel 2022

M. Francis Dubé, nouveau conseiller municipal



Intronisé le 13 décembre, il remplace M. Émile Dubrenat, démissionnaire. Il est âgé de 57 ans. Il dirige, depuis 22 ans, une entreprise de ravalement installée à Thourotte. Selon ses souhaits, il siègera dans trois commissions : Sports, Travaux et Aménagement Urbain.

Déserts médicaux : urgence !

par Hélène Balitout et Sébastien Nancel,
conseillers départementaux du canton de Thourotte

La Covid a montré à quel point notre système de santé s'était fragilisé au cours de ces dernières années. L'accroissement des déserts médicaux en milieu rural et dans certains quartiers de nos villes en est un signe. La France a perdu plus de 8% de ses généralistes en 15 ans. Dans l'Oise, la moyenne d'âge de nos médecins est de 53 ans et plus. Un quart a plus de 60 ans. À Thourotte, leur nombre a été divisé par deux.

L'une des causes de cette situation trouve son origine dans la pratique du numerus clausus. Depuis 1971, le nombre d'étudiants pouvant accéder à la deuxième année d'études de médecine est fixé par arrêté ministériel. Il en résulte que nous n'avons pas formé suffisamment de praticiens pour prendre la relève de ceux qui partent en retraite. Et il faut du temps pour rattraper celui qui a été perdu, dès lors que sept années sont nécessaires au minimum pour former un médecin. À partir de 2021, le numerus clausus a été levé, mais ce sont désormais les Agences Régionales de Santé (ARS) et les universités qui fixeront les quotas en fonction de leurs capacités d'accueil.

Il reste qu'en outre, les attentes des jeunes médecins ont évolué. Beaucoup rechignent à s'installer en milieu rural ou dans les quartiers sensibles. Pour commencer à inverser ces tendances, les collectivités territoriales se mobilisent. Le Conseil Départemental de l'Oise s'est doté, en 2018, d'un Plan Oise Santé de 4,5 millions d'euros, sous forme d'aides à l'installation, de prêts d'honneur et d'une cellule de conseils. Ainsi, 36 médecins se sont installés dans l'Oise.

Les communes et leurs regroupements sont aussi sur le pont, avec la création de maisons médicales ou de centres de santé accueillant des médecins libéraux ou salariés.

Mais les efforts des uns et des autres risquent de ne pas suffire. Nous avons besoin d'une impulsion nationale à travers un cadre législatif. Le 2 décembre dernier, les députés du groupe de la Gauche Démocratique et Républicaine (GDR) ont déposé une proposition de loi sur le sujet. Elle prévoyait notamment que le nombre de places en études de médecine soit fixé en fonction des besoins des territoires et que soit rendue obligatoire l'installation des jeunes médecins dans les zones en sous-densité médicale pendant une période de trois ans, en contrepartie d'un soutien financier pendant leurs études.

Cette proposition a recueilli l'approbation de nombreux députés sur tous les bancs de l'Assemblée Nationale, à l'exception du groupe majoritaire soutenant le gouvernement. Elle a donc été repoussée. Le problème n'en reste pas moins posé, d'autant qu'il se double d'une crise de l'hôpital public qui souffre de ses sous-effectifs en personnels soignants et des politiques d'austérité, qui lui sont imposées depuis de nombreuses années et qui ont conduit à la fermeture de lits. Là encore, l'épidémie en périodes de pics a montré que nous pouvions atteindre le point de rupture. Il y aurait donc urgence à agir.

C'est ce que nous entendons faire au sein du Conseil Départemental, afin de porter cette exigence de solutions rapides et efficaces.



Les Arts Martiaux Thourottois ont fêté leur jubilé

La cérémonie s'est déroulée le 6 novembre dernier. Les judokas thourottois se sont retrouvés au complexe Édouard Pinchon pour fêter le jubilé de leur association, soit cinquante années d'activité.

Pour la présidente Sylvie Démaret, ce fut l'occasion de mettre à l'honneur celles et ceux grâce auxquels les Arts Martiaux prospèrent dans notre cité. Elle a également remercié la municipalité pour son soutien.

Parmi les artisans de ce succès, un salut particulier a été adressé à Jean-Pierre Régnier, président « historique » du club : ses connaissances, son expérience et ses compétences ont été des biens précieux pour le développement de l'association. Il lui a été remis le plateau et le trophée, en signe de reconnaissance pour son dévouement.

Celui qui enseigne le judo, le professeur Jean-Louis Démarez (ceinture noire 4^{ème} dan) a également été mis à l'honneur, de même que Jean-Maurice Parizot (ceinture noire 5^{ème} dan), du club de

Venette, qui apporte son aide en direction des plus jeunes et qui, pour l'occasion, a offert une belle démonstration de jujitsu.

La manifestation comptait, en outre, plusieurs hauts gradés de la discipline, tels Jean-Pierre Delmail (ceinture noire 7^{ème} dan), qui a présenté de remarquables figures de judo, et Max Gadon (ceinture noire 5^{ème} dan), ancien professeur des Arts Martiaux Thourottois, qui a également offert d'autres belles démonstrations.

La présidente a rappelé que « le judo, c'est la solidarité entre les plus grands et les plus petits, ce sont aussi les licenciés, les parents qui répondent toujours présents et, bien sûr, les enfants. » Un grand merci a été adressé à toutes celles et à tous ceux qui ont concouru au succès de cette mémorable journée.



Patrice Carvalho et Jean-Pierre Régnier, président « historique » du club.

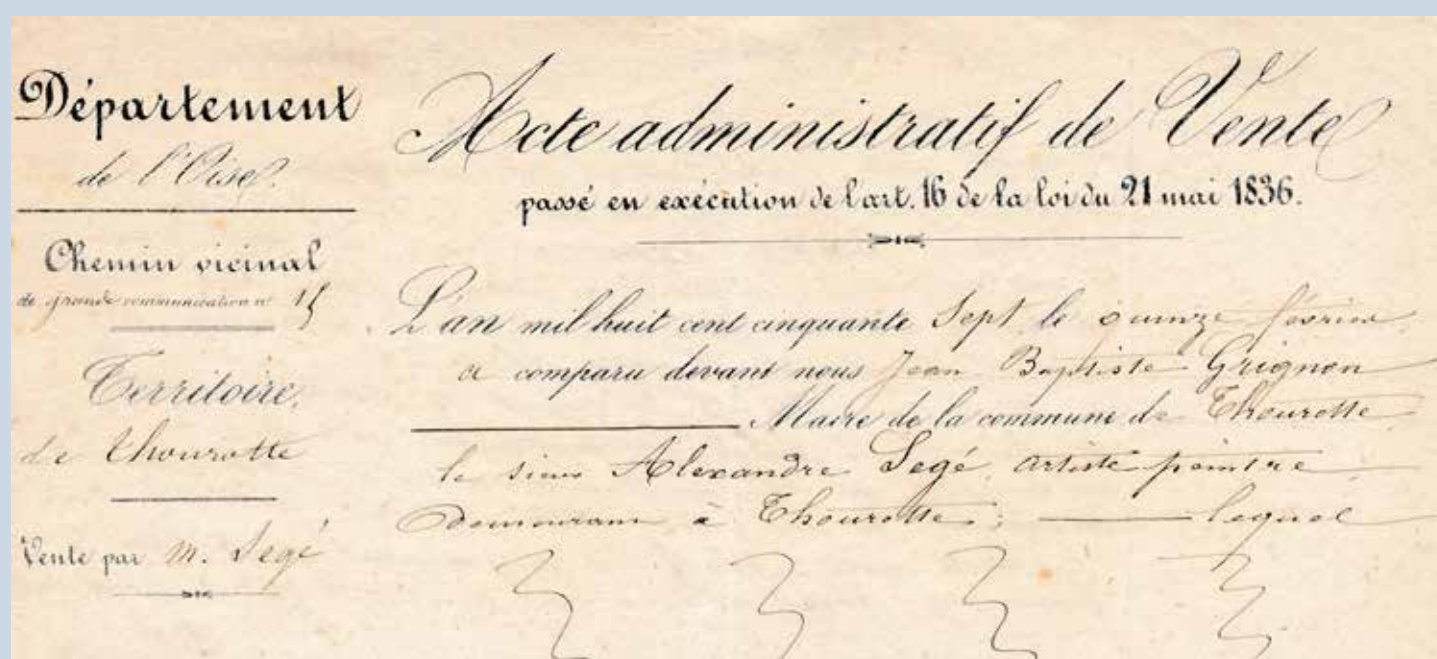


Alexandre Ségé (1818-1885),

C'est à l'occasion de l'achat d'un terrain par la ville de Thourotte que l'on redécouvre Alexandre Ségé. Cet artiste peintre n'est pas très connu du grand public, alors que son œuvre est foisonnante. Thourotte et les communes environnantes ont été souvent représentées. Malheureusement, il n'y a plus trace de ces tableaux-là.

Le 15 février 1857, la municipalité de Thourotte, représentée par le maire Jean-Baptiste Grignon, achète une petite parcelle de terrain de 4 mètres (et ceci pour 3 francs) en vue de refaire l'alignement d'un des chemins de la commune.

Cet achat n'est pas le seul car, durant plus de 20 ans, la commune fit la même chose avec tous les propriétaires de ce chemin. Mais si nous vous proposons, ici, cet extrait, c'est tout simplement pour la personne qui vend ces fameux 4 mètres. Si vous regardez bien, vous pouvez lire : Alexandre Ségé, artiste peintre.



Intrigués par cette profession, nous avons fait quelques recherches pour en savoir un peu plus. Alexandre Ségé naît à Paris en 1818 et décède à Coubron (Seine-Saint-Denis) en 1885. Il fut d'ailleurs maire de cette commune de 1881 à 1883. Adolescent, il se dirige vers des études d'art plastique et intègre l'école des Beaux-Arts de Paris. Un de ses enseignants n'est autre que Léon Cogniet, ami de Géricault, qui fut aussi le professeur d'un certain Edgar Degas, au lycée Louis Le Grand.

En 1844, à l'âge de 26 ans, il propose ses premières toiles (*Intérieur de ferme à Voiray* et *Vue prise à Aumale*) qu'il expose au « Salon », comprenez le Salon de Peinture et de Sculpture, qui expose les œuvres des artistes agréés par l'Académie des Beaux Arts. À partir de cette date et de manière récurrente, il présente ses œuvres dans ce « Salon » et ceci jusqu'en 1882. Il est d'ailleurs récompensé et médaillé lors des sessions de 1869, 1873 et 1878. Pour son travail, il reçoit aussi le grade de Chevalier de la Légion d'Honneur en 1874.

Concernant ce « Salon », trois années nous intéressent particulièrement, puisque nous y retrouvons des œuvres nous concernant directement ou presque.

Ainsi, en 1857, Ségé propose *Château de Plessis Brion, Près de la station de Thourotte, Une matinée au bord de l'Oise* et *Lisière de la forêt de Laigue*. En 1859, ce furent *Un matin au bord de l'Oise* et *Un doublé de lièvres à Thourotte*. Enfin, en 1861, c'est une eau forte qu'il propose, dont le titre *Octobre, bord de l'Oise*, sera repris plus tard en *Octobre à Thourotte*, comme semble le montrer le catalogue de l'Hôtel Drouot, qui, en 1874, sera chargé de vendre 32 tableaux d'Alexandre Ségé. Notons au passage que, dans ce catalogue, se retrouve un autre tableau intitulé *Inondation à Montmacq*.

Les différentes ventes aux enchères, ainsi que le dictionnaire général des artistes de l'École Française de 1885 (Tome 2, p. 489-490), laisse entrevoir la possibilité de deux toiles supplémentaires pouvant potentiellement se rattacher à notre territoire, à savoir *Le renouveau, vallon des Ephaloises* peint en 1861 (là, l'orthographe n'est plus la même) et *Le rû de Chantereine*, œuvre de 13 centimètres de haut sur 21 de large, vendue par Drouot en 1884, mais qui peut tout aussi bien concerner un affluent de la Marne.



le peintre qui immortalisa Thourotte

Lorsque survient le décès d'Alexandre Ségé, ses amis le déclarent en tant que paysagiste. Il n'a pas trouvé la place qu'il méritait et, aujourd'hui encore, il reste très largement méconnu. Cependant, il laisse une trace, tout de même, par ses œuvres traitant de la Bretagne. Aujourd'hui, vous pouvez retrouver certains de ses tableaux dans les collections des musées des Beaux-Arts de Chartres, Rennes et Reims ainsi qu'au Musée du Louvre.

Le seul regret que nous ayons actuellement, c'est que, malgré nos recherches et alors même que beaucoup de ses œuvres se retrouvent en ligne, nous n'avons pas retrouvé de traces de ces tableaux qui concernent Thourotte mais aussi le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées.



Malheureusement, nous ne disposons pas des œuvres réalisées par Ségé dans l'Oise. Pour illustrer le talent de cet artiste, nous vous présentons ici un tableau, peint vers 1885, où l'on reconnaît la cathédrale de Chartres. Intitulée **En pays chartrain**, cette huile sur toile a pour dimensions H. 136.5 X L. 204. Elle est exposée au musée des Beaux-Arts de Chartres (inv. 2009.114.1) qui, fort aimablement, nous autorise à la reproduire dans Contact. Copyright : « Cliché musée des Beaux-Arts de Chartres »

Pouvez-vous nous aider à retrouver ces tableaux ?

*Près de la station de Thourotte
Un doublé de lièvres à Thourotte
Octobre à Thourotte
Le rû de Chantereine*

Agenda

La cérémonie des Vœux du Maire est annulée. La municipalité prend évidemment cette précaution dans le contexte de la crise sanitaire. Dans le même esprit, le port du masque est obligatoire lors de nos manifestations, à l'intérieur comme à l'extérieur. Tous les événements annoncés sur cette page ont lieu à l'Espace Culturel et nécessitent le passe sanitaire. Cette programmation est susceptible d'être modifiée selon l'évolution des conditions sanitaires.

Expositions

- **Élie Blanchard** illustre *La Montagne Magique et l'arrivée des machines* • Du 4 janvier au 26 février.
- **Le peintre Tégé** propose *Lumières noires*. Du 26 avril au 25 juin.

Bébé bouquine

À 10h. Les samedis 8 janvier, 5 février, 5 mars (couplé avec la Zenothèque : massage de bébé), 2 avril et 7 mai. Gratuit sur inscription au 03 44 90 61 26.

L'heure du conte

À 10h. Les samedis 15 janvier et 9 avril. Gratuit sur inscription au 03 44 90 61 26

Spectacles proposés par la municipalité • pages 4 et 5

- **Quatuor Béla & Julien Appert** • Jeudi 20 janvier, à 20h30.
- **Les grandes dents** • Samedi 22 janvier, à 14h30.
- **La Montagne Magique et l'arrivée des machines** Mardi 8 février, à 14h30.
- **Bal(les) d'histoires** • Samedi 12 février, à 10h.
- **Poudre(s)** • Dimanche 27 février, à 16h.
- **Festival Kidanse : Mieux vaut partir d'un cliché que d'y arriver** • Jeudi 3 mars, à 20h30.
- **Hypogé + Poudre(s)** • Jeudi 31 mars, à 20h30.

- **Et si l'amour c'était aimer ?** • Jeudi 28 avril, à 20h30.
- **Un bouquet d'oiseaux** • Samedi 14 mai, à 10h.

Nuit de la lecture • présentation en page 3

Samedi 22 janvier.

La Zenothèque

Sur inscription au 03 44 90 61 26

- **Les bienfaits du miel** • Samedi 5 février, à 17h.
- **Massage de bébé** (couplé avec *Bébé bouquine*) Samedi 5 mars, à 10h.
- **Auto massage** • Samedi 2 avril, à 17h.
- **Sieste électro** • Samedi 7 mai, à 17h.

Atelier de bruitages de films • présentation en page 4

Mardi 8 février, à 10h.



Spectacle humoristique : Roukiata Ouedraogo dans *Je demande la route* • présentation en page 4

Vendredi 11 mars, à 20h30.

Un doc, une histoire : projection du documentaire *Ces traces qui restent* • présentation en page 3

Dimanche 20 mars, à 10h.

Découvrez la version parlée de *Contact* et d'un excellent livre !

Depuis 2016, la municipalité de Thourotte propose des versions audio de ses bulletins municipaux. Quelques jours après la parution de ce numéro de *Contact*, vous pourrez gratuitement retirer votre CD à l'accueil de la mairie. Vous pourrez également écouter *Contact* sur votre smartphone, en utilisant le QR code de gauche.

Ce travail est effectué par Trans-Doc, une association spécialisée dans l'enregistrement vocal de livres et de revues. Or, les donateurs de voix ont décidé de vous offrir un cadeau : un livre audio ! Lequel ? Vous aurez la surprise en utilisant le QR code. Tous les trimestres, il vous mènera vers un nouveau livre gratuit.

Lors de votre première utilisation, vous devez créer votre compte : il n'y a absolument rien à payer ! Il y a juste le plaisir des oreilles !

Trans-Doc
Point Lecture, 17 rue de la prairie, 60280 Margny-lès-Compiègne
Tél : 06 78 43 46 08
Site Internet : www.trans-doc.org



Contact



Livre offert

Hôtel de ville - 18, rue Jean Jaurès, 60150 Thourotte
Adresse postale : C.S. 60069, 60777 Thourotte
Tél : 03 44 90 61 00 • Courriel : mairie@thourotte.fr
Site Internet : www.thourotte.fr
Facebook : *Municipalité de Thourotte - officiel*